

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE LA REGIE DES PARKINGS

2023

**Rapport de présentation du compte financier
unique 2023 du budget de la régie à autonomie
financière des parkings**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240603-2024_095-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024

Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Introduction

La délibération 2023/041 du conseil municipal du 27 mars 2023 a autorisé la commune à déposer sa candidature pour expérimenter le compte financier unique (CFU). La candidature a été retenue par les services de la Direction régionale des finances publiques de Corse, après avis du préfet, dans la mesure où la ville d'Ajaccio répondait aux prérequis nécessaires à sa mise en œuvre. A cet effet, une convention relative à l'expérimentation du compte financier unique a été signée entre les trois parties et complétée par un avenant, signé le 11 décembre 2023, pour intégrer à l'expérimentation du CFU les deux budgets à autonomie financière répondant à la nomenclature M4.

Le compte financier unique permet de favoriser la transparence et la lisibilité des informations financières en les regroupant dans un seul document au lieu de deux (compte administratif et compte de gestion) et en rapprochant des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales de deux sources (d'une part, l'ordonnateur et, d'une autre part, le comptable public) pour mieux apprécier la situation financière de la collectivité et pour améliorer la qualité des comptes.

Dans ce contexte, la régie à autonomie financière des parkings présente pour la première fois l'exécution comptable de l'exercice 2023 dans un compte financier unique enrichi par l'ordonnateur et le comptable public. Ce rapport de présentation a pour objectif de permettre aux membres du conseil municipal de vérifier la réalisation effective du budget 2023, voté le 27 mars 2023, modifié par un budget supplémentaire voté le 18 juillet 2023 et une décision modificative le 15 décembre 2023. Ainsi, les résultats sont :

- En section d'exploitation :
 - Dépenses : 2 211 705.87 euros,
 - Recettes : 3 827 883.46 euros (y compris résultat antérieur reporté),
 - **Soit un excédent de fonctionnement de 1 616 177.59 euros.**
- En section d'investissement :
 - Dépenses : 667 560.01 euros
 - Recettes : 1 478 931.48 euros (y compris résultat antérieur reporté),
 - **Soit un excédent d'investissement de 811 371.47 euros.**
- **Soit un excédent global cumulé de clôture de 2 427 549.06 euros.**

A. Présentation synthétique du compte financier unique 2023

L'exécution des dépenses et des recettes par section et chapitre :

Dépenses réalisées			Recettes réalisées		
Exploitation		2 211 705,87 €	Exploitation		2 277 165,56 €
Chap. 011	Charges à caractère général	353 177,50 €	Chap. 70	Ventes et prestations	2 245 173,33 €
Chap. 012	Charges de personnel	734 747,01 €	Chap. 75	Autres produits de gestion	17 006,67 €
Chap. 66	Charges financières	322 714,16 €	Chap. 77	Produits exceptionnels	14 985,56 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	2 207,50 €			
Chap. 042	Opération d'ordre entre section	798 859,70 €			
Investissement		667 560,01 €	Investissement		798 859,70 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	76 323,71 €	Chap. 040	Opération d'ordre entre section	798 859,70 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	3 538,30 €			
Chap. 23	Immobilisations en cours	95 830,14 €			
Chap. 16	Emprunts	491 867,86 €			
Total dépenses		2 879 265,88 €	Total recettes		3 076 025,26 €

Résultat de l'exercice 2023	196 759,38 €
-----------------------------	--------------

Excédent d'exploitation reporté 2022	1 550 717,90 €
Excédent d'investissement reporté 2022	680 071,78 €

Résultat global cumulé de clôture	2 427 549,06 €
--	-----------------------

Restes à réaliser - Dépenses	180 489,10 €
Restes à réaliser - Recettes	- €

Résultat global cumulé de clôture avec RAR	2 247 059,96 €
---	-----------------------

B. L'exécution de la section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 totalisent 2 211 705.87 euros.

- ❖ Le chapitre 011 : Les charges à caractère général sont en augmentation de 31% par rapport à l'exercice précédent et concernent :
 - Le remboursement de divers frais à la commune conformément à la délibération 2018/242 du conseil municipal du 12 novembre 2018 pour 138 695 euros,
 - La maintenance, l'entretien et la réparation des biens pour 108 743.06 euros,
 - La taxe foncière pour 33 928 euros,
 - L'eau et l'électricité pour 27 030.09 euros,
 - Les frais bancaires et les frais de reversement sur le compte de dépôt de fonds pour 22055.91 euros,
 - Les fournitures d'entretien (y compris de nettoyage des locaux), les fournitures administratives et les vêtements de travail pour 18 747.97 euros,
 - Les autres dépenses (carburant, frais de télécommunication et prestations de service) pour 3 977.47 euros.
- ❖ Le chapitre 012 : Les charges de personnel totalisent 734 747.01 euros soit une augmentation de 6.4% par rapport à 2022.
- ❖ Le chapitre 66 : Le chapitre des charges financières comptabilise les intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus pour un montant de 322 714.16 euros.
- ❖ Le chapitre 67 : Le chapitre des charges exceptionnelles pour un montant de 2 207.50 euros enregistre les demandes de remboursement des abonnements.
- ❖ Au chapitre 042 : Ce chapitre concerne les opérations d'ordre. Il comprend pour 385 137 euros la huitième annuité d'amortissement de la charge à répartir et pour 413 722.70 euros les dotations aux immobilisations corporelles et incorporelles soit un total de 798 859.70 euros.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 totalisent 2 277 165.56 euros.

- ❖ Le chapitre 70 : 2 245 173.33 euros ont été perçus au titre des redevances des usagers soit une augmentation d'environ 12% par rapport à l'exercice précédent.

NATURE	INTITULE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Variation 2022/2023
7061	ABONNEMENTS	622 208.28	662 662.47	777 068,52	728 375,95	-6%
7062	USAGERS PASSAGES	637 937.21	1 002 235.06	1 234 748,84	1 516 797,38	23%
TOTAL CHAPITRE 70		1 260 145.49	1 664 897.53	2 011 817,36	2 245 173,33	12%

- ❖ Le chapitre 75 : Un montant de 17 006.67 euros a été perçu au titre de redevances dans le cadre de convention d'occupation du domaine public.
- ❖ Le chapitre 77 : Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre 14 985.56 euros pour des régularisations sur les opérations des exercices antérieurs (mandat de rattachement et des produits non reversés).

C. L'exécution de la section d'investissement

Les mandats émis pour la section d'investissement totalisent 667 560.01 euros et concernent :

- ❖ Au chapitre 16 : Pour un montant de 491 867.86 euros, le remboursement du capital des emprunts.
- ❖ Au chapitre 20 : Les dépenses comptabilisées au chapitre 20 concernent uniquement des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2019/5, opération 19PARK02, pour un montant de 76 323.71 euros dont :
 - 75 600 euros pour la prime de concours accordée aux candidats du marché public,
 - 723,71 euros pour divers frais d'études et d'insertion.
- ❖ Aux chapitres 21 et 23 : Le total des dépenses est de 99 368.44 euros réparti comme suit :
 - D'une part, les dépenses d'équipement hors AP s'élèvent à 74 393.79 euros. Elles concernent principalement des travaux et des opérations de maintenance pour l'alarme incendie, les portes coup feux, l'aménagement des accès et la création de places de moto.
 - D'autre part, les dépenses comprises dans une autorisation de programme pour 24 974,65 euros. Elles relèvent de l'AP 2019/5, opération 19PARK02, pour les travaux préparatoires et les fouilles archéologiques pour la rénovation et l'extension du parking diamant.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 sont uniquement des recettes d'ordre pour un montant total de 798 859.70 euros dont :

- 385 137 euros d'étalement de charges financières,
- 413 722.70 euros d'amortissement des immobilisations.

D. La gestion de la dette pour l'exercice 2023

La synthèse de la dette au 31 décembre 2023 de la régie des parkings est :

Capital restant dû	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
6 847 547 €	4.60 %	10 ans 2 mois	5 ans et 10 mois

L'endettement comprend deux lignes d'emprunts :

Organismes financiers	Année de réalisation	Montants empruntés	CRD au 31/12/2023	% du CRD
Caisse Epargne	2013	4 000 000.00 €	2 450 503.49 €	36%
Banque Postale	2014	6 695 000.00 €	4 397 043.13 €	64%
		10 695 000.00 €	6 847 546.62 €	

Ces emprunts sont à taux fixe et sont classés 1A soit le risque le plus faible selon la charte de bonne conduite (CBD).

Prêteur	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	CBC
Caisse d'Epargne	9.82	4.61 %	Fixe	1A
Banque Postale	10.42	4.55 %	Fixe	1A

Le flux de la dette, pour un montant total de 824 162.02 euros, se répartit entre le montant du capital remboursé soit 491 867.86 euros et le montant des intérêts payés soit 332 294.16 euros.